



Arrêté en état divresse en suisse

Par **sarahmalo**, le **20/02/2012** à **11:25**

Bonjour,

Je me suis fait arrêter en Suisse avec de l'alcool, sur 100 m pour réchauffer mon camion pour dormir. J'ai du payé 1000 FS pour récupérer ma carte grise et ils m'interdisent de conduire en Suisse.

J'ai pu éviter une 2e amende mais vu que ma maison c'est mon camion.
Qu'est ce que je peux faire ?

Et est-ce qu'en France mon permis sera toujours valable car il me reste 2 points.

J'ai été condamné à 2ans de prison avec sursis. Est-ce que cette infraction en Suisse est valable en France ?

Je n'aimerais pas aller en prison juste par ce que j'ai eu froid.

Du coup je ne sais plus si je doit resté en Suisse ou revenir en France

Merci de bien vouloir éclairer dans ma situation.

Par **Tisuisse**, le **20/02/2012** à **19:51**

Bonjour,

Les infractions commises par des français lors de leurs déplacements dans un pays étranger sont soumises à la réglementation de ce pays. Vous êtes interdit de conduite en Suisse donc ne conduisez plus dans ce pays durant toute la période d'interdiction.

Par contre, la validité de votre permis français n'est pas affectée par les sanctions suisses, vous conservez votre droit de rouler en France et aucun point ne vous sera retiré sur votre permis français.